



## LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Le Diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale peut être obtenu par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Les candidats souhaitant s'inscrire dans cette démarche doivent justifier de compétences acquises et d'expériences professionnelles en rapport direct avec le contenu du diplôme. Aucune condition d'âge ou de niveau d'études n'est requise.

Le décret n° 2017-1135 du 04 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de validation des acquis de l'expérience a introduit de nouvelles modalités de recevabilité. Le candidat doit justifier d'au moins une année d'activités en équivalent temps plein, soit **1 607 heures**. Les demandes de dossier et leur recevabilité sont instruites par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) - <http://vae.asp-public.fr>.

Les services du Rectorat, DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis) peuvent fournir de nombreuses informations quant à la démarche de VAE pour ce diplôme :

- **Rectorat de l'Académie de Lyon** – DAVA GIPAL (Ain, Loire et Rhône)  
04.37.91.25.50 - [dava@ac-lyon.fr](mailto:dava@ac-lyon.fr) - <https://www1.ac-lyon.fr/greta/dava>
- **Rectorat de l'Académie de Grenoble** – DAVA (Ardèche, Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie)  
04 56 52 46 60 - [dava@ac-grenoble.fr](mailto:dava@ac-grenoble.fr) - <http://www.ac-grenoble.fr/dava/>
- **Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand** – DAVA DAFPIC  
0800 300 308 : [ce.dava@ac-clermont.fr](mailto:ce.dava@ac-clermont.fr) – <http://vaeval.ac-clermont.fr>

## LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale, et ses annexes définissant les référentiels (professionnel, certification, formation)

## LES LIEUX DE FORMATION

Les écoles de formation dispensant la formation CESF dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivantes :

<b>Allier</b>	MFR Escuroles	Rue Poste 03110 ESCUROLLES <a href="http://www.mfr-escuroles.fr/">http://www.mfr-escuroles.fr/</a>	04 70 90 50 34
<b>Ardèche</b>	Lycée et Institut Saint Denis	1 Chemin de la Muette 07100 ANNONAY <a href="http://www.lyceesaintdenis.com/">http://www.lyceesaintdenis.com/</a>	04 75 69 28 00
<b>Isère</b>	Lycée Iser Bordier	26 Rue Prosper Mérimée, 38100 GRENOBLE <a href="http://www.creefi.fr/grenoble-iser-bordier/">http://www.creefi.fr/grenoble-iser-bordier/</a>	04 76 22 05 97
	Lycée technique d'Etat Louise Michel	30 Rue Louise Michel 38100 GRENOBLE <a href="http://louise-michel.elycee.rhonealpes.fr">louise-michel.elycee.rhonealpes.fr</a>	04 38 12 36 00
<b>Loire</b>	Lycée Saint Michel	4 Rue Jules Vallès 42030 SAINT-ETIENNE <a href="http://www.saint-michel-enseignement.com/">http://www.saint-michel-enseignement.com/</a>	04 77 49 44 60
	Lycée Honoré d'Urfé	1 Impasse le Châtelier 42100 SAINT-ETIENNE	04 77 57 38 58
<b>Puy-de-Dôme</b>	Lycée Technique Sidoine Apollinaire	1 Rue Henri Simon 63000 CLERMONT-FERRAND	04 73 41 20 20
<b>Rhône</b>	Institut CARREL	119 rue Boileau 69006 LYON <a href="http://www.carrel.fr">www.carrel.fr</a>	04 72 71 56 46
	Lycée La Martinière Duchère	300 Avenue Andrei Sakharov, 69009 LYON <a href="http://www.martiniere-duchere.fr/">http://www.martiniere-duchere.fr/</a>	04 72 17 29 50